

Compte rendu de séance Séance du 1 Avril 2022

L' an 2022 le 1 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BOURNIGAL Virginie, CHARBUILLET Stéphanie, LE FOLL Méline, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien

Invité : Monsieur LE BORGNE Christian, percepteur de Carhaix-Plouguer.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LE MOIGNE Nicolas à M. PLASSART Adrien ; Mme CADIOU Élodie donne procuration à Mme LE FOLL Méline ; Mme LABEYRIE Annick donne procuration à M. DUBOS Jean-Jacques ; Mme BORONKAI Katalin ; Mme CALON Myriam

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 28/03/2022

Date d'affichage : 28/03/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE

le : 04/04/2022

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHARBUILLET Stéphanie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du Compte de Gestion 2022 de Monsieur le Percepteur, receveur municipal de la commune de Plouyé. - 012-2022

Présentation et vote du compte administratif 2021 pour les budgets commune et service des eaux. - 013-2022

Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022. - 014-2022

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 pour le budget de la commune. - 015-2022

Présentation et vote du budget primitif 2022 pour les budgets commune et service des eaux. - 016-2022

Projet de transformation de la vieille école des filles en halle ouverte : demande de subvention dans le cadre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). - 017-2022

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancienne école des filles en halle ouverte. - 018-2022

Approbation du Compte de Gestion 2022 de Monsieur le Percepteur, receveur municipal de la commune de Plouyé. réf : 012-2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021. Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procuré à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
par 13 voix pour ; 0 contre et 0 abstention, pour les budgets de la Commune et du Service des Eaux ;

1er : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée supplémentaire.

2ème : statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires en budgets annexes.

3ème : statuant sur la comptabilité des valeurs inscrites.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Présentation et vote du compte administratif 2021 pour les budgets commune et service des eaux. réf : 013-2022

(NB : Le Maire, Grégory LE GUILLOU n'a pas pris part aux votes).

COMMUNE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 541 825.46€

- Recettes : 661 012.29€

- Excédent : 119 186.83€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 275 800.82€

- Recettes : 435 085.46€

- Excédent : 159 284.64€

Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0

SERVICE DES EAUX :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 55 036.82€

- Recettes : 98 401.26€

- Excédent : 43 364.64€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 52 083.47€

- Recettes : 255 029.90€

- Excédent : 202 946.43€

Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022. réf : 014-2022

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition applicables en 2021 et concernant les taxes foncières soit :

- Taxe foncière (bâtie) : 34.02%

- Taxe foncière (non bâtie) : 41.77%

Le Maire propose de maintenir ces deux taxes pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le 1er avril 2022,

- Fixe le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2022 à 34.02% ;
- Fixe le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2022 à 41.77%.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif (3 contours Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 pour le budget de la commune. réf : 015-2022

Section d'exploitation :

Résultat de l'exercice : Excédent de fonctionnement119 186.83 €

Excédent cumulé à affecter :119 186.83 €

Ce résultat excédentaire est affecté en totalité au compte 1068 du Budget Principal (commune) 2022.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité des membres présents, d'affecter en totalité au compte 1068 du Budget principal (commune) pour l'année 2022 l'excédent cumulé de 119 186.83€

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Présentation et vote du budget primitif 2022 pour les budgets commune et service des eaux. réf : 016-2022

COMMUNE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 634 766.44€
- Recettes : 634 766.44€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 678 197.00€
- Recettes : 678 197.00€

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

SERVICE DES EAUX :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 96 864.64€
- Recettes : 96 864.64€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 291 231.07€
- Recettes : 291 231.07€

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Projet de transformation de la vieille école des filles en halle ouverte : demande de subvention dans le cadre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). réf : 017-2022

Depuis de nombreuses années, le devenir de l'ancienne école des filles est source de discussion au sein de la commune.

La municipalité a relancé ce dossier en 2021. Nous avons sollicité le CAUE du Finistère (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour nous accompagner dans cette réflexion. Une réunion de concertation avec les associations et les personnes intéressées a eu lieu le 2 novembre 2021.

Sur la base de cette concertation, le CAUE a proposé de conserver le bâtiment existant et établi un programme pour transformer l'ancienne école des filles en halle ouverte.

Le montant de l'opération comprenant les travaux et la maîtrise d'œuvre a été évalué à 544 500€ HT.

Ce programme de rénovation du bâtiment communal de l'ancienne école des filles entre dans le cadre du CRPE établi par le Pays Centre Ouest Bretagne au niveau de la revitalisation du bourg.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention à déposer auprès des services de l'État, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement prévisionnel HT proposé ci-après :

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. Du projet	Taux Sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat <input type="checkbox"/> D.S.I.L. <input type="checkbox"/> D.E.T.R. <input type="checkbox"/> Autres (à préciser)	544 500 €	60 %	326 700 €
Région			
Département			
Autres financements publics			
TOTAL des aides publiques sollicitées (Cumul plafonné à 80% du montant H.T.)			
Montant à la charge du maître d'ouvrage (Autofinancement minimum de 20%)		40 %	217 800 €
TOTAL (Coût de l'opération H.T.)			544 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Programmation 2022 à hauteur de 60% (soit 326 700€),
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,
- Donne délégation de signature à Monsieur COZIEN Arnaud, 3^{ème} adjoint délégué aux finances, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Souhaite inscrire ces travaux au budget communal.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancienne école des filles en halle ouverte. réf : 018-2022

La réflexion sur l'avenir de l'ancienne école des filles a débuté en avril 2021. Pour l'accompagner dans cette démarche la commune a sollicité l'appui du CAUE du Finistère, représenté par M. Duverger.

Après une première visite des lieux en mai, le CAUE a rédigé courant juin 2021, une étude faisant apparaître deux scénarios pour l'aménagement d'un espace inclusif, appropriable, ouvert sur le paysage et complémentaire aux équipements existants. Soit une démolition-reconstruction soit une transformation.

Monsieur le Maire a poursuivi la concertation des associations qui s'est concrétisée lors d'une réunion publique ouverte à la population et aux associations le 2 novembre 2022. Cette concertation a permis notamment de souligner l'intérêt architectural du bâtiment et de mesurer l'attachement d'une partie de la population à l'école des filles mais aussi d'établir une ébauche de ce que pourrait devenir l'ancienne école.

- *Conservation du bâtiment avec de larges ouvertures comme le proposait l'étude CAUE*
- *Espace complémentaire à la salle polyvalente. Exemple : les crêpes sous la halle et le fest-noz dans la salle*
- *Salle de sport pour école*
- *Table de Ping-pong à disposition : aire de jeu permanente pour le skate ou la découverte de sports*
- *240m2 espace qui suffit pour les événements, pas d'extension nécessaire*
- *Abriter le bâtiment du vent : coulissants*
- *Sanitaires à nettoyage automatique*
- *Branchements électriques pour brancher les billigs, les frigos, friteuses, buvette...*
- *Bloc fermé pour réserve/buvette*
- *Bancs / tables pour randonneurs (aire de pique-nique)*
- *Des boxes amovibles permettant de libérer l'espace (pour les ados et stockage)*

A la suite de cette réflexion, le conseil municipal a validé lors de sa séance du 28 décembre 2021, le programme pour la transformation de l'ancienne école des filles en halle ouverte et le lancement de la consultation pour l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre.

Aussi la procédure adaptée a été publiée le 7 janvier 2022 et la date limite de dépôt des candidatures fixée au 4 février.

Le comité technique consultatif a examiné les candidatures, le 4 février.

Quatre groupements de maîtrise d'œuvre ont été retenus pour présenter une offre pour le 11 mars.

- Atelier Rubin
- BRA Architectes
- Gauffeny – Fontaine
- Benzler

L'audition des candidats s'est déroulée, le vendredi 25 mars. Chaque candidat ou groupement a pu présenter ses intentions architecturales.

Le montant des honoraires proposés par les candidats sont établis comme suit :

- | | |
|-------------------------|----------------|
| • Atelier Rubin : | 70 550,00 € HT |
| • BRA Architectes : | 60 236,60 € HT |
| • Gauffeny – Fontaine : | 55 000,00 € HT |
| • Benzler : | 83 300,00 € HT |

Le comité technique consultatif au vu des intentions architecturales présentées et du montant des honoraires proposés a émis un avis unanime pour l'attribution du marché au groupement de maîtrise d'œuvre présenté par la société BRA Architecte.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancienne école des filles en halle ouverte au groupement présenté par la société BRA Architectes.
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la prime de 1500 € prévue au règlement de la consultation aux groupements présentés par :

- Atelier Rubin
- Gauffeny – Fontaine
- Benzler

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancienne école des filles en halle ouverte au groupement présenté par la société BRA Architectes.
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la prime de 1500 € prévue au règlement de la consultation aux groupements présentés par :

- Atelier Rubin
- Gauffeny – Fontaine
- Benzler

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les éventuelles modifications en cours d'exécution ainsi que les actes spéciaux de sous traitance.
- donne délégation de signature à Monsieur COZIEN Amaud, 3^{ème} adjoint délégué aux finances, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire,
- souhaite inscrire au budget communal, les frais engagés dans le cadre de ce marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancienne école des filles en halle ouverte.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Questions diverses :

- Journée mondiale de l'autisme le 2 avril 2022. Le clocher de l'église sera pour l'occasion illuminé en bleu.
- Grippe aviaire : Les service de la Préfecture nous ont alerté sur le fait qu'un élevage de volaille présent sur notre commune était actuellement surveillé. La grippe aviaire reprend de la vigueur. Dans le 35, deux cas positifs ont été décelés et le phénomène se rapproche. La situation est donc inquiétante. Un cas suspect est même apparu dans une commune voisine où des bêtes ont donc été abattues... Il va falloir redoubler de vigilance. Sur notre page Facebook, nous avons remis une alerte pour communiquer sur ce phénomène.

L'ordre du jour étant éclusé, Monsieur le Maire clôt les débats et lève la séance à 19h55.

En mairie, le 13/04/2022
Le Maire
Grégory LE GUILLOU

